



## FORMATION À LA CONDUITE : CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

*Transpalettes et Gerbeurs*

### OBJECTIF(S)

---

- ✓ Utiliser un chariot automoteur à conducteur accompagnant (transpalette électrique simple ou gerbeur) en respectant les règles de sécurité.
- ✓ Connaître les risques spécifiques liés à ce matériel, les caractéristiques, les capacités et les éléments de sécurité de l'appareil.

### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement un transpalette électrique à conducteur accompagnant.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

### PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Savoir utiliser un ordinateur en autonomie (en cas de parcours e-learning).

### DURÉE

---

Transpalette électrique simple : 03H30 (une demi-journée).

Chariot automoteur gerbeur : 07H00 (1 jour).

*La partie théorique de cette formation est réalisable en e-learning (uniquement pour les gerbeurs).*

Durée moyenne de la partie théorique : De 02H00 à 05H00.

Durée de la partie pratique (en présentiel uniquement) : 03H30.

### DÉLAI D'INSCRIPTION

---

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

Pour des raisons pédagogiques et matérielles, nous recommandons : 1 à 6 stagiaires maximum.

## PROGRAMME

---

### FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les obligations et les responsabilités du conducteur.
- Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite, règlement intérieur...).
- Connaître les catégories de chariots gerbeurs : catégorie 1, pour une hauteur de levée de 1,20 à 2,50 m et catégorie 2, pour une hauteur de levée supérieure à 2,50 m.
- Connaître les principaux risques : basculement, chute de charge, heurt, écrasement...
- Appréhender les règles de conduite, de circulation, de chargement et de stationnement.
- Savoir vérifier l'adéquation du chariot en fonction de sa capacité de charge, hauteur de travail, natures du sol et du travail.
- Savoir identifier les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.
- Connaître les règles d'utilisation et de sécurité, liées aux batteries notamment, pour leur mise en charge.

### FORMATION PRATIQUE (réalisée selon le modèle)

- Effectuer l'examen d'adéquation du transpalette (type de travail, environnement, capacité, hauteur).
- Réaliser la prise de poste (contrôles visuels et de fonctionnement).
- Circuler avec l'appareil à vide, en charge, en courbes, en marche avant et arrière.
- Prendre et déposer une charge au sol, arrêter le chariot en sécurité.
- Pour le chariot gerbeur, effectuer le gerbage en pile, en palettier, charger un véhicule depuis le sol.
- Pour le transpalette non gerbeur, effectuer un chargement (et déchargement) d'un véhicule par l'arrière, depuis un quai de chargement.
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- Connaître les opérations de maintenance de son niveau et savoir les réaliser.

### ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique (évaluation continue).

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

### *Formations présentielle(s) :*

01H30 de théorie (test compris), 02H00 de pratique pour le transpalette électrique non-gerbeur.

Une demi-journée de théorie puis une demi-journée de pratique pour les chariots automoteurs gerbeurs.

Utilisation dans toutes les conditions possibles du site et du modèle.

### *Formations mixtes :*

Partie théorique en e-learning (parcours divisé en chapitres avec quiz intermédiaires et quiz final).

Partie pratique en présentiel.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

Un formateur pour 6 stagiaires.

Un chariot au minimum, un espace dédié à la pratique et sécurisé.

Diaporama, exposés, vidéos.

Plateforme en ligne avec accès individuel (en cas de parcours e-learning).

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

Document de synthèse des résultats obtenus aux évaluations et certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

## PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

---

Le recyclage est recommandé tous les 5 ans par la CNAM.

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à renouveler aussi souvent que nécessaire (changement de site, de matériels...).

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

---

N/A.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---

Disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Chaussures de sécurité.

Gants de manutention.

Gilet de sécurité rétro-réfléchissant.

EPI habituels imposés sur le site.